



Aide à la rénovation de devantures et enseignes commerciales

Implantées dans la ZAE Dugazon de Bourgogne (Abymes), Beausoleil (Baie-Mahault), la ZAE La Jaille 1 (Baie-Mahault), ou du Centre-ville de Pointe-à-Pitre



PÉRIODE DE L'APPEL À PROJETS : JUSQU'AU 30 AVRIL 2026

Quelle aide possible ?

- > Une subvention jusqu'à 50% du montant HT des travaux
- > Plafond : 5 000 €

CapExcellenceaucoeurdeEconomie

NOUVEAUTÉ 2025

Vous êtes un commerçant du centre-ville de Pointe-à-Pitre ? Vous avez subi un acte de vandalisme lors du blackout d'octobre 2024 ? Ce dispositif peut aussi vous aider à reconstruire votre devanture ou enseigne.

RÉPONDEZ À L'APPEL À PROJETS

pour soutenir la rénovation de votre devanture ou enseigne commerciale

COMMENT CANDIDATER ?

- 01 Téléchargez le formulaire sur le site de Cap Excellence.
- 02 Constituez votre dossier.
- 03 Envoyez votre demande exclusivement par mail dgacs@capexcellence.net
- 04 Date limite de dépôt : 30 avril 2026